

Un bâtiment à énergie positive

Trois ans après sa réception, il était intéressant d'établir le bilan de la production électrique de l'installation photovoltaïque de la pépinière d'entreprises de Pont-Blanc à Koné et des locaux de la CCI.



28

COMPENSATION CARBONE

La production de l'installation de la pépinière d'entreprises de Koné permet d'éviter le rejet de plus de 65 tonnes équivalent CO₂ (selon le facteur d'émission calédonien) par an en compensant l'intégralité des consommations électriques des bâtiments.

Ginger Soproner est un bureau d'études de 22 ingénieurs et techniciens, créé il y a 30 ans à Nouméa et aujourd'hui spécialisé en étude environnementale et maîtrise d'œuvre du bâtiment et infrastructures.

En 2010, la province Nord, maître d'ouvrage de la construction et copropriétaire des locaux avec la CCI, fait le choix de l'énergie photovoltaïque avec l'installation de 500 m² de panneaux solaires en surtoiture - une réalisation de la société Sunzil (anciennement Tenesol) - pour une puissance totale de 57 kWc*. Un projet de 47 MF, subventionné à hauteur de 15 MF par le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie.

Une production qui couvre la consommation

Avec une inclinaison des panneaux de 15° orientés vers le nord, la productivité a pu atteindre plus de 1 400 heures par an à pleine puissance et une production de 75 MWh en 2012. Cécile Mascarell, ingénieur environnement chez Ginger Soproner, société maître d'œuvre du chantier, souligne que « l'installation avait été dimensionnée pour couvrir les besoins électriques de l'ensemble des bâtiments : climatisation, ventilation, éclairage et bureautique. Et depuis trois ans, on enregistre même une surproduction de l'ordre de 10 % ».

L'objectif de couverture de la consommation par la production est donc atteint. Ainsi que le souligne Cécile Mascarell, « afin de rentabiliser au mieux une installation photovoltaïque, il est important de prévoir un contrat de maintenance et de télésurveillance qui permet de détecter les éventuelles pannes qui sont souvent dues, sur des installations neuves comme celle-ci, à des erreurs humaines ».

Une production réinjectée dans le réseau

En Nouvelle-Calédonie, la production électrique photovoltaïque doit être réinjectée sur le réseau public géré par les deux concessionnaires que sont Énercal et EEC. L'autoconsommation n'a donc pu être retenue pour ce projet. Avec un prix de revente négocié avec Énercal à 18 FCFP/kWh, les deux tiers de la facture énergétique sont couverts.

À noter qu'il n'existe pas de prix de rachat officiel de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire. Ce dernier se négocie en effet au cas par cas avec les concessionnaires.

Le choix du développement durable

Selon les attentes de la province Nord, l'équipe de maîtrise d'œuvre DPJ/Ginger Soproner a également privilégié le confort thermique, l'éclairage naturel et les économies d'énergie. Ainsi le ratio de consommation électrique en 2013 est de 76 kWh/m², ce qui représente une réduction de 40 % par rapport à la moyenne des bâtiments tertiaires en Nouvelle-Calédonie. Pour Cécile Mascarell « aujourd'hui, un projet photovoltaïque d'une telle puissance coûte deux fois moins cher grâce au progrès technologique des panneaux et des onduleurs. Pour les maîtres d'ouvrages privés et industriels, une loi de pays en projet va proposer un crédit d'impôt de 30 % du montant du coût de l'installation plafonné à 2,5 MF CFP, soit une installation de 20 kWc* ou 150 m² de panneaux. »

* le kilo Watt crête indique la puissance atteinte par un panneau solaire exposé à un rayonnement solaire maximal.

Plus d'informations :
secretariat@soproner.nc
Tél. 28 34 80 / 28 15 26